

# Conférence hybride – La fraude fiscale en France, en Europe et à l'international

## Contradictions, efficacité et nouvelles technologies

Colloque | Vendredi 5 mai 2023 | France, Europe, Monde | Georges Cavalier



### Description

### Programme

### Orateurs

### Informations pratiques

## Description

### **Colloque annuel de la *Revue européenne et internationale de droit fiscal***

La lutte contre la fraude fiscale est garante de l'égalité devant l'impôt et d'une concurrence loyale entre les entreprises. En France, cette lutte s'est significativement améliorée grâce, notamment, à l'utilisation de nouvelles modalités d'exploitation des données et des méthodes d'analyse prédictive, à l'approche judiciaire renforcée et à la création du Service d'enquêtes judiciaires des finances.

Même si la mise en recouvrement atteint aujourd'hui le montant inédit de 14 milliards

d'euros, force est de constater que les contrôles répressifs ne représentent que 5,1 milliards alors même que **les formes de fraude s'internationalisent avec les nouvelles modalités d'activité économique** et que le manque à gagner est estimé entre 35 et 50 milliards, par la *Commission d'enquête sur l'évasion fiscale et les actifs hors de France et ses incidences fiscales*, et à plus de 100 milliards, par la *Cour des Comptes*.

Cette journée organisée par la *Revue européenne et internationale de droit fiscal* permettra d'identifier les problèmes persistants dont souffre encore la lutte contre la fraude fiscale en France, en Europe et à l'international pour suggérer des pistes d'améliorations notamment **grâce aux nouvelles technologies**.

Certaines interventions seront dispensées en français et d'autres en anglais.

=====

The fight against tax evasion guarantees equality before tax and fair competition between businesses. In France, this fight has improved significantly thanks to the use of new methods for data mining, predictive analysis methods, the strengthened judicial approach, the creation of the Financial Investigation Judicial Service (SEJF).

Even if the recovery now reaches the unprecedented amount of 14 billion euros, it is clear that the repressive controls represent only 5,1 billion even as **the forms of fraud are internationalized with the new modalities of economic activity** and that the shortfall is estimated between 35 and 50 billion by the French *Commission of Inquiry on tax evasion and assets outside France* and for over 100 billion euros by *The Court of Auditors*.

This symposium organized by the *European and International Journal of Tax Law* will identify the persistent problems still suffered by the fight against tax evasion in France, in Europe and internationally to suggest areas for improvement, **notably through new technologies**.

Some presentations will be delivered in French and others in English.

## Programme

**Sous la direction scientifique de Georges CAVALIER**, *Co-directeur du Master Droit fiscal, Centre de droit de l'entreprise, équipe Louis Josserand, Université de Lyon*

En partenariat avec **2iSF, Université Lyon III, Centre de droit de l'entreprise, ACE et ELI**.

8h30 Accueil des participants

9h00 Accueil, par **Olivier GOUT**, *Doyen de l'Université de Lyon*

Mot d'ouverture, par **Jean-Christophe RODA**, *Directeur du Centre de droit de l'entreprise, Université de Lyon*

Discours d'introduction du directeur de la REIDF, par **Thierry LAMBERT**, *Professeur Aix Marseille Université, rédacteur en chef de la Revue européenne et internationale de droit fiscal*

9h15 Introduction

Les enseignements de l'économie comportementale sur la fraude fiscale, par **Stéphane LUCHINI**, *Chargé de recherche CNRS, École d'économie d'Aix Marseille*

9h30 **Des tendances contradictoires**

**Sous la présidence de Lukasz STANKIEWICZ**, *Professeur à l'Université de Lyon*

The (tax) Case for Trust Structures : A Defense, by **Philip BAKER**, *Professor at the University of Oxford and Barrister, Gray's Inn (United Kingdom)*

Quelques aspects de la répression de la fraude fiscale, par **François-Xavier DULIN**, *Vice-procureur de la République financier au Parquet National Financier* et **Alexis BAVITOT**, *Maître de conférences, Université de Lyon*

For a European Approach to Tax Advice, Tax Fraud of the Century (Cum-ex), by **Steffen LAMPERT**, *Professeur à l'Université d'Osnabrück (Germany)*

Navigating the Grey Areas of Misuse of Client-Attorney Privilege in Tax Law, by **Siddhesh RAO**, *Ph.D candidate and research associate, Institute of Austrian and International Tax Law, Vienna University of Economics and Business (Austria)*

10h45 Pause-café

11h15 **Quelle efficacité des textes ?**

**Sous la présidence d'Olivier NÉGRIN**, *Professeur à l'Université d'Aix Marseille*

Deficiencies of the Exchange of Information Model for Combatting Tax Avoidance: A Potential Alternative?, by **Reuven S. AVI-YONAH**, *University of Michigan Law School (United States of America)*

La superposition des dispositifs de lutte contre la fraude fiscale internationale : regards sur les dispositifs européens et internationaux, par **Jean-Luc PIERRE**, *Professeur émérite de l'Université de Lyon*

BEPS et les effets de la convention multilatérale : le cas des dispositifs hybrides, par **Jean GIARD**, *Docteur en droit, chercheur associé au Centre d'études fiscales et financières (Aix Marseille Université)*

12h30 Déjeuner

14h00 **Quelles avancées pour le juge et les administrations ?**

**Sous la présidence de Benjamin RICOU**, *Université de Lyon*

Dialogue sur la jurisprudence récente en matière de fraude fiscale, par **Jérémy DURET** (*ACE Lyon*), *Avocat au Cabinet CMS Francis Lefebvre Lyon* et **Valentin RIGAMONTI**, *Avocat au Cabinet Vigo, Paris*

*Beneficial Owner and Tax Audit on International Transactions*, by **Marco GREGGI**, *Professor at the University of Ferrara (Italy)*

La révolution suisse en matière de coopération fiscale internationale, par **Yves NOËL**, *Professeur à l'Université de Lausanne (Suisse)*

Les montages artificiels au regard de la jurisprudence de la CJUE et du Conseil d'État, par **Bastien LIGNEREUX**, *Maître des requêtes au Conseil d'État*

15h15 Pause-café

15h45 **Vers une collaboration (technologique) ?**

**Sous la présidence de Guillaume VIARDOT**, *Président de la Commission fiscale de l'ACE, CMS Francis Lefebvre Avocats, Paris*

Est-ce que le guichet unique en matière de TVA va participer à la lutte contre la fraude ?, par **Sabrina LE NORMAND**, *Co-directeur M2 droit des affaires et fiscalité, Université d'Orléans*  
Contrôle fiscal et nouvelles technologies : quels enjeux en termes d'efficacité, de légitimité et de souveraineté ?, par **Charlotte LE DUC**, *Députée, Assemblée Nationale, Paris*  
Blockchain et lutte contre la fraude fiscale, par **Pablo GUEDON**, *Docteur en droit, Centre de droit de l'entreprise, équipe Louis Josserand, Université de Lyon*

17h00 Rapport général, par **Georges CAVALIER**

17h30 Mot de la fin et clôture du colloque

## Orateurs

Sous la direction scientifique de

- **Georges Cavalier** : Co-directeur du Master Droit fiscal, Centre de droit de l'entreprise, équipe Louis Josserand, Université de Lyon

## Informations pratiques

### Date

Vendredi 5 mai 2023, de 9h00 à 17h30, en présentiel ou en ligne

### En présentiel :

Université Jean Moulin Lyon 3 – Faculté de droit (salle P33)

15, quai Claude Bernard

F-69007 Lyon

*Accès via les transports en commun :*

- tram T1 (arrêt « rue de l'université »)

- gare de Perrache (à environ 10 min à pied et desservie par ce même tram T1)

### En ligne :

Vous pourrez suivre la formation en direct sur le Web. Vous recevrez les détails de connexion à l'avance par e-mail.

Attention ! L'adresse e-mail par laquelle vous procédez à l'inscription sera l'adresse à laquelle le lien vers le colloque sera envoyé. Si vous vous inscrivez par l'intermédiaire d'une autre

personne (secrétaire, collègue...), cette personne devra vous faire suivre le lien en question pour que vous puissiez vous connecter et suivre la formation.

**Attention: les inscriptions seront définitivement clôturées le jeudi 4 mai 2023 à 18h00. Au-delà de cette échéance, elles ne seront malheureusement pas prises en compte. Les inscriptions avec lunch, quant à elles, sont acceptées jusqu'au mardi 2 mai 2023 à 12h00.**

### **Prix\* (en présentiel ou en ligne)**

**Gratuit\*\*** : étudiants et enseignants-chercheurs

**50,00 € TTC** : Participation au colloque – Tarif préférentiel\*\* pour les abonnés nominatifs à la *Revue européenne et internationale de droit fiscal*

**190,00 € TTC** : Participation au colloque – Tarif préférentiel\*\* pour les membres 2ISF

**240,00 € TTC** : Participation au colloque – Tarif préférentiel\*\* pour les membres de l'IFA, de l'IACF et de l'ACE

**275,00 € TTC** : Participation au colloque

*\* Ces prix comprennent l'inscription au colloque et, sauf les entrées gratuites, son support de formation (le numéro 2023/2 de la REIDF), deux pauses café et un déjeuner. Ils comprennent également un abonnement à la REIDF pour l'année 2023 (hormis pour les entrées gratuites et les personnes déjà nominativement abonnées).*

*\*\* Larcier se réserve le droit de vérifier si vous pouvez bénéficier du tarif préférentiel/de la gratuité. Pour ce faire, vous devez être en mesure d'en fournir la preuve (certificat, numéro de membre, numéro d'abonnement...).*

### **Documentation**

Les participants (hormis les entrées gratuites et les personnes déjà nominativement abonnées) bénéficieront d'un abonnement à la *Revue européenne et internationale de droit fiscal* pour l'année 2023.

### **Publics visés**

Avocats, enseignants, chercheurs, comptables, experts-comptables certifiés et fiscalistes francophones ou anglophones

### **Formation permanente**

Une demande d'agrément a été introduite auprès d'AVOCATS.BE, de l'ITAA et de BARREAU.LU. Le colloque est valable au titre de la formation continue des avocats (7h). Une attestation de présence vous sera remise. Cependant, pour avoir droit à celle-ci, vous êtes tenu de suivre le webinaire du début à la fin. À cette fin, le temps de connexion sera enregistré.

Ce colloque peut également faire l'objet d'une prime Liberform si vous remplissez les conditions. Intéressé? [Apprenez-en plus](#) !

**Renseignements complémentaires**

Larcier

[formations@larcier-intersentia.com](mailto:formations@larcier-intersentia.com)

Numéros gratuits : 0800 39 067 (depuis la Belgique) • 800 24 227 (depuis le Luxembourg)

Numéro payant : +32(0)2 548 07 13